GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DE
L'INDOCHINE

TRAVAUX PUBLICS

ARRONDISSEMENT
DU
LAOS

Rég. D N° 3107

Objet :
Travaux Neufs
de Routes

Remplacement des passerelles métalliques par des ouvrages en béton armé.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Vientiane, le 12 Septembre 1936.

L'Ingénieur Principal, Chef de l'Arrondissement des Travaux Publics du Laos,

à Monsieur le Résident Supérieur au Laos

à VIENTIANE

Réponse à votre lettre N° 3865-Ag. du 10 Septembre 19

La mesure envisagée vise sans doute les pays (Tonkin, Annam, Cochinchine) dès maintenant dotés d'un réseau de routes normales, équipées dans leur ensemble d'ouvrages définitifs, avec encore, par endroits, des passerelles métalliques provisoires.

Le problème se pose autrement au Laos. Les passerelles métalliques existantes (passerelles Eiffel capables de porter 6 tonnes) constituent une solution satisfaisante encore pour quelques années, et il vaut mieux à mon avis consacrer la totalité des crédits disponibles à l'achèvement de la Route Coloniale N° 13 de la frontière du Cambodge à Luang-Prabang; de la Route Coloniale N° 1(de Paksé au Siam (qui possède encore un mauvais pont en bois et un mauvais bac); de la Route Coloniale N° 7 de Vinh à Luang-Prabang; de la Route Locale N° 7 de Thakhek au téléférique; et de la Route Locale N° 4 de Xiengkhouang à Paksane, plutôt que d'égarer une partie des crédits sur le remplacement des passerelles métalliques existantes.

Arrivée R.S. LAOS
14 SEP 1936
N° 1708 au 2e

Après achèvement des artères principales énumérées ci-dessus, je ne verrais que des avantages à ce que l'on s'attache à remplacer progressivement les passerelles métalliques existantes par des ouvrages en béton armé, ce qui présentera, en plus de l'avantage indiqué dans votre lettre, celui de permettre l'accroissement de 6 tonnes à 12 tonnes des surcharges admissibles ./.

G.AUVRAY.

TRAVAUX PUBLICS
INGENIEUR
PRINCIPAL